

Études

www.insee.fr/pays-de-la-loire

N° 47. Juillet 2006



Un quart du premier emploi des Ligériens est en intérim

Les jeunes ligériens commencent à travailler plus tôt, sur des emplois en moyenne plus courts, et avec un salaire un peu inférieur à la moyenne nationale. Les premiers emplois sont souvent précaires : intérim et temps partiel sont très répandus, avec une surreprésentation de l'intérim dans la région. L'importance de l'industrie et le poids des ouvriers dans les Pays de la Loire caractérisent également les premiers emplois.

Helouri MORVAN Insee
Sonia DEHIER Rectorat
de l'académie de Nantes

EN 1999 dans les Pays de la Loire, 50 900 jeunes âgés de 15 à 30 ans ont occupé un premier emploi hors stage et apprentissage (voir définition). Ce premier emploi est occupé plus tôt qu'au niveau national : un Ligérien entre dans la vie active à l'âge de 22,2 ans en moyenne contre 22,8 ans en France. Cet écart d'âge s'explique par trois caractéristiques de la population ligérienne : une part de l'apprentissage forte, des études plus courtes que dans le reste de la France et la faible proportion de cadres dans la région. Les trois-quarts des jeunes ligériens occupent leur premier emploi entre 19 et 22 ans (contre les deux-tiers en France). Pour le reste, 13 % des jeunes commencent à travailler entre 23 et 26 ans et 11 % entre 27 et 30 ans. Les jeunes entrant sur le marché du travail avant 19 ans sont très peu nombreux.

Si les jeunes des Pays de la Loire commencent à travailler plus tôt, leur premier emploi est moins long. Dans la région, la moitié des jeunes a eu un premier emploi qui a duré moins de 8 mois. Au plan national, la moitié des premiers emplois ont duré moins de 10 mois.

Trois ans après le début de leur carrière, la moitié des jeunes est dans une situation d'emploi stable

Pour caractériser l'évolution des emplois après le premier emploi, on les regroupe en six catégories : Les emplois longs à temps complet (un emploi est dit long s'il a duré plus de neuf mois), les emplois courts à temps complet, les emplois d'intérim, les emplois longs à temps partiel, les emplois courts à temps partiel et les personnes qui disparaissent du champ DADS (voir encadré page 3).

Trois ans après leur premier emploi, environ 30 % des jeunes ne font plus partie du champ DADS. Pour ces personnes, on ne peut pas dire si cette sortie du champ correspond à une sortie de l'emploi, un arrêt de l'activité ou à une poursuite de la carrière par exemple dans la fonction publique qui ne fait pas partie du champ DADS.

L'évolution des emplois durant les trois années suivant le début du premier emploi, pour les jeunes ayant commencé à travailler en 1999, est très similaire entre



Un quart du premier emploi

des ligériens est en intérim

Caractéristiques du premier emploi

	Pays de la Loire	France métropolitaine
Âge moyen lors du premier emploi (années)	22,2	22,8
Durée médiane du premier emploi (mois)	8,1	9,6
Premier quartile de la durée du premier emploi (mois)	4,3	4,9
Troisième quartile de la durée du premier emploi (mois)	19,0	22,8

Source : DADS 1999

Comparaison du premier emploi / emploi total

	Pays de la Loire		France métropolitaine	
	1 ^{er} emploi	Emploi total	1 ^{er} emploi	Emploi total
Part du temps partiel (%)	37,4	18,3	37,5	17,3
Salaire horaire net médian (euros)	5,9	7,5	6,0	8,0
Part de l'intérim (%)	25,8	4,5	20,1	3,4

Source : DADS 1999

la France et les Pays de la Loire. L'emploi long à temps complet augmente régulièrement et concerne un peu moins de la moitié des personnes trois ans après le premier emploi. L'intérim diminue nettement et régulièrement, tout comme l'emploi court à temps complet et l'emploi court à temps partiel, ce dernier n'existe presque plus au bout de trois ans. L'emploi long à temps partiel voit sa proportion rester assez stable sur les trois ans.

L'évolution des emplois durant les trois années suivant le premier emploi peut être regroupée en cinq principaux types de trajectoires. Les trois premiers types

de trajectoires correspondent à des conditions d'emploi stables, tandis que les deux dernières regroupent des personnes qui ont changé de type d'emploi.

La première catégorie de trajectoires regroupe les personnes ayant eu un parcours professionnel stable, c'est-à-dire des personnes qui ont occupé la plupart du temps un emploi de type long à temps complet. Cette première catégorie de trajectoire regroupe environ la moitié des jeunes du champ de l'étude. Le deuxième type de parcours correspond aux personnes ayant occupé un poste dans le secteur de l'intérim une grande partie de leurs trois premières années de travail (14 % des personnes ayant eu leur premier emploi en 1999). Le troisième type d'évolution est composé des personnes qui se sont orientées vers un parcours professionnel à temps partiel durable (10 %), tandis que le quatrième regroupe des personnes qui ont commencé à travailler à temps partiel et qui vont progressivement aller vers des emplois à temps complet (8 %). Enfin le dernier type de trajectoire est composé de personnes ayant commencé à travailler dans le champ DADS par des emplois courts et qui ont un début de carrière assez chaotique sortant rapidement du champ DADS pour ne plus y revenir ou seulement sur des périodes très courtes (18 %).

Moins de cadres et plus d'ouvriers

La région des Pays de la Loire se démarque des autres régions françaises par sa faible proportion de cadres et de professions intermédiaires, mais aussi par sa forte proportion d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés. Les jeunes occupant

d'une manière générale moins souvent un premier poste de niveau cadre ou profession intermédiaire, les jeunes des Pays de la Loire sont donc particulièrement peu nombreux à occuper ce type de poste (12 % des cadres ligériens ont moins de 30 ans contre 13 % au niveau national). À l'opposé, ils occupent plus fréquemment un poste d'ouvrier non qualifié pour leur premier emploi, notamment dans les secteurs de l'industrie ou de l'intérim.

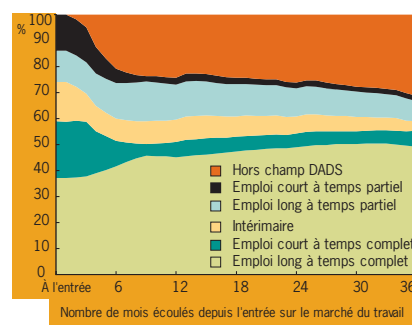
Pour leur premier emploi, 3 % des jeunes ligériens entrant dans la vie active en 1999 ont occupé un poste de cadre (contre 6 % au plan national). Les cadres représentent 8 % de la population active ligérienne (12 % en France). Dans la région, la moitié des jeunes commencent leur carrière sur des postes d'ouvriers, 27 % d'ouvriers non qualifiés et 23 % d'ouvriers qualifiés, c'est nettement plus que la proportion nationale qui est de 37 % seulement, dont 21 % sont non qualifiés.

Les actifs de moins de 30 ans occupent proportionnellement moins de postes d'ouvriers non qualifiés que les jeunes commençant leur carrière. Dans la région, 17 % des actifs de moins de 30 ans occupent un poste d'ouvrier non qualifié. Les jeunes actifs commencent souvent par travailler dans l'intérim sur des postes non qualifiés, puis occupent assez vite un poste plus stable d'ouvrier qualifié dans l'industrie.

L'industrie, un secteur important dans les Pays de la Loire

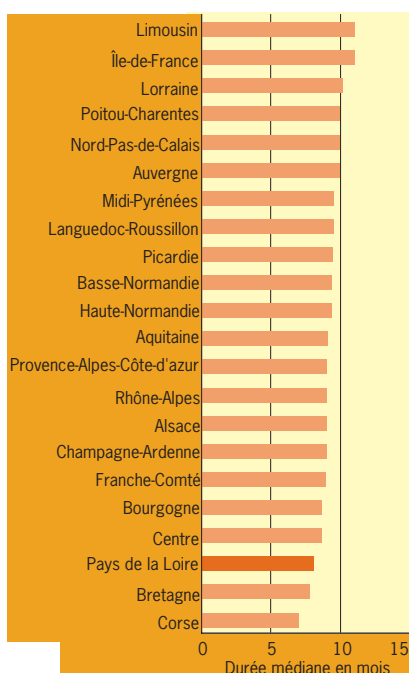
L'industrie est un secteur très développé dans les Pays de la Loire. Ce secteur représente 29 % de l'emploi total dans

Évolution de l'emploi durant les trois années suivant le premier emploi



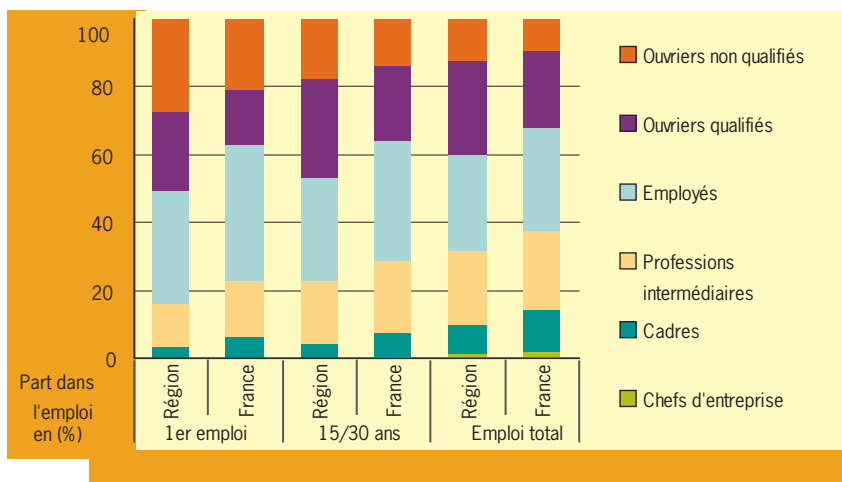
Source : DADS 1999 à 2002

Durée médiane du premier emploi par région



Source : DADS 1999 à 2002

Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle



Source : DADS 1999

la région contre 23 % au niveau national. En revanche, les jeunes travaillent beaucoup moins dans l'industrie lors de leur premier emploi : en excluant l'intérim, seulement 15 % des premiers emplois dans les Pays de la Loire (11 % en France).

Le secteur de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration, avec 14 % des premiers emplois (comme dans le reste de la France), vient juste derrière l'industrie. Cependant, ce secteur n'accueille que peu de jeunes commençant à travailler, puisqu'il compte 22 % de la population totale en emploi. Le secteur des hôtels et restaurants accueille, quant à lui, beaucoup de jeunes commençant à travailler : 8 % des premiers emplois ligériens et 10 % des premiers emplois français, toutefois ce secteur ne garde que peu ces jeunes. Le secteur du conseil et assistance et services opérationnels (hors intérim) regroupe 8 % des premiers emplois ligériens, nettement moins que la moyenne nationale (12 %).

L'intérim, un moyen d'accès privilégié au marché du travail dans la région

À l'instar de la plupart des régions où l'industrie est importante, les Pays de la Loire restent une région où l'intérim est assez développé, plus que dans le reste de la France. L'intérim constitue en effet un moyen d'accès important au marché du travail, et en particulier au secteur de l'industrie. Ainsi, près de 26 % des jeunes ligériens commencent à travailler dans le

secteur de l'intérim, contre 20 % en moyenne nationale. La part de l'intérim diminue ensuite rapidement : seuls 11 % des jeunes ligériens de moins de trente ans travaillent dans le secteur de l'intérim. Dans l'emploi total de la région l'intérim représente 4,5 % des actifs, nettement plus que la proportion nationale : 3,4 %.

Les jeunes travaillent davantage à temps partiel

Lors de leur premier emploi les jeunes sont beaucoup plus souvent que les autres amenés à travailler à temps partiel. Pour leur premier emploi, 38 % des jeunes français et ligériens travaillent à temps partiel. Ce chiffre est nettement supérieur à la proportion de temps partiel dans l'ensemble des emplois ligériens (18 %). Pour beaucoup de ces jeunes le temps partiel est subi et non un choix. En 2004, plus de 40 % des jeunes de moins de 25 ans travaillant à temps partiel ne l'ont pas choisi (source Enquête Emploi 2004). La proportion de temps partiel diminue avec l'âge : cette forme d'emploi ne concerne que 21 % des Ligériens de moins de trente ans.

En 1999, les premiers emplois ligériens étaient légèrement moins bien rémunérés que la moyenne nationale. La moitié des jeunes ont perçu un salaire horaire inférieur à 5,9 euros pour leur premier emploi, contre 6,0 euros pour la France. Le salaire horaire médian dans la région à la même période est quant à lui de 7,5 euros, assez loin de la médiane nationale de 8,0 euros. ■

Sources et méthodologie

Les résultats de cette étude ont été obtenus à partir des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et plus particulièrement du panel DADS sur les années 1999 à 2002. Ces fichiers regroupent les salariés du secteur privé et semi-public : soit l'ensemble des salariés à l'exception des salariés agricoles, des agents des collectivités territoriales et de ceux de la fonction publique d'État.

À partir de ces fichiers, on a sélectionné les personnes âgées de 15 à 30 ans ayant eu leur premier emploi en 1999. Le premier emploi est défini comme un emploi non saisonnier (on retire donc les emplois de moins de quatre mois lors de la période estivale), ayant duré plus de trois mois, pour les non-intérimaires, et plus d'un mois et demi, pour les intérimaires, comptant un nombre d'heures journalières supérieur à deux, et dont la rémunération est au moins égale à 90 % du SMIC, sans prendre en compte les périodes de stage et d'apprentissage.

Ces personnes ayant travaillé pour la première fois en 1999 ont ensuite été suivies pendant trois années afin d'étudier leur trajectoire après le début du premier emploi.

Des similitudes entre les situations des sortants de formation initiale des lycées et de l'apprentissage

Sept mois après avoir quitté leur formation initiale, 77 % des jeunes sortant de l'apprentissage et 62 % de ceux sortant des filières technologiques et professionnelles en lycée ont un emploi. Même si la formation en alternance présente des atouts pour l'entrée dans l'emploi du fait du rapprochement qu'elle opère entre le monde de la formation et de l'entreprise, les conditions d'insertion à court terme des lycéens et des apprentis, présentent des similitudes :

- Le lien entre niveau de formation et entrée dans l'emploi est fort. Les jeunes qui affrontent le marché du travail sans qualification (niveau V bis) ont peu de chance de trouver un emploi. Sept mois après leur sortie de formation, 20 à 30 % des jeunes sans qualification sont en emploi, soit près de trois fois moins que les sortants de BTS ou de DUT (niveau III)

- Les sortants des formations du secteur de la production ont un meilleur taux d'emploi que ceux des formations du secteur des services. La nature des contrats de travail est aussi différente. Les contrats d'intérim sont plus rares dans les services que dans les entreprises de production.

- Les taux d'emploi des jeunes hommes sont supérieurs à ceux des jeunes femmes quel que soit le secteur de formation, mais les écarts en leur faveur sont encore plus marqués après les formations de la production.
- Au sortir de la formation initiale de l'apprentissage et des filières technologiques et professionnelles

en lycée, les types d'emploi occupés sont en majorité des emplois d'employé ou d'ouvrier à temps plein. 82 % des jeunes femmes se déclarent employées quel que soit leur niveau de formation. Les emplois d'ouvriers qualifiés, de manœuvres ou de techniciens concernent essentiellement les jeunes hommes, les plus qualifiés occupant ce dernier type d'emploi.

L'écart entre les sortants d'apprentissage et des lycées est relatif

L'avantage de l'apprentissage par rapport aux sorties de lycée pour l'insertion est net mais il doit être relativisé. Ainsi, le sexe a un impact important sur l'insertion dans l'emploi. Toutes choses étant égales par ailleurs, les jeunes femmes ont plus de difficultés à trouver un emploi. Or, un peu plus de la moitié des sortants de lycée sont des jeunes femmes (56 %) contre moins d'un tiers des sortants de l'apprentissage (32 %). De plus, elles sont nombreuses à avoir suivi une formation tertiaire (près de 90 %), ce qui accentue le désavantage à trouver un emploi.

Par ailleurs, les formations dans les domaines de la production permettent une meilleure insertion. La majorité des sortants d'apprentissage (62 %) ont reçu une formation dans les spécialités de la production alors que ce n'est le cas que de 40 % des sortants de lycée.

Les enquêtes IVA et IPA

Les enquêtes d'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active sont des dispositifs nationaux pilotés par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur

Répartition des sortants de l'année scolaire 2004-2005 par sexe et secteur de formation en %

Enquête	Production		Services	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
IPA	58 %	4 %	10 %	28 %
IVA	29 %	6 %	15 %	50 %

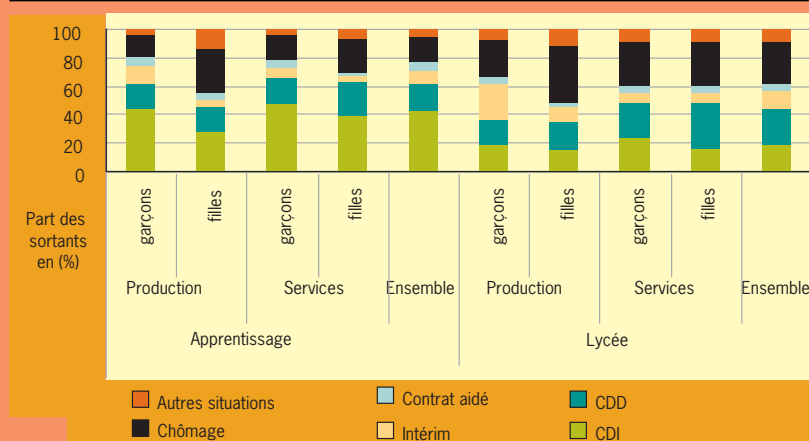
Source : Académie de Nantes - Enquêtes IVA et IPA 2005

et de la recherche. Elles sont réalisées chaque année dans toutes les académies de métropole et d'outre-mer. Les jeunes sont interrogés par voie postale, sept mois après leur sortie des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels (enquête Insertion dans la Vie Active (IVA)) et des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) (enquête Insertion Professionnelle des Apprentis (IPA)) des secteurs public et privé. Les enquêtes présentées ici portent sur les jeunes qui ont terminé leur formation initiale en cours ou en fin d'année scolaire 2003-2004 ; les jeunes se déclarant en poursuite d'études ou en contrat d'apprentissage ne sont pas pris en compte. Les jeunes sortis des classes de 2^{de}, 1^{ère} et terminales générales ne sont pas interrogés. Le champ des enquêtes couvre toutes les spécialités de formation du niveau V (CAP-BEP) au niveau III et plus (BTS, DECF...). Le 1^{er} février 2005, 25 000 jeunes ont été interrogés et environ 60 % d'entre eux ont répondu.

Pour en savoir plus :

Dossier « Observatoire de l'Insertion Professionnelle en Pays de la Loire 2006 »
CARIF-OREF Pays de la Loire - avril 2006.
Internet : www.cariforef-pdl.org
et www.ac-nantes.fr

Situation des sortants sept mois après, selon leur sexe et leur secteur de formation



Source : DADS 1999 à 2002

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre MULLER
RÉDACTRICE EN CHEF
Emmanuelle WALRAET
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Gabrielle BRIZARD
MISE EN PAGE
Marie-Annick BRICARD
IMPRIMEUR
La Contemporaine - Sainte-Luce-sur-Loire
Prix : 2,30 €

Photos : INSEE
Dépôt légal 3^e trimestre 2006 - ISSN 1633-6283
CPPAP 0707 B 06116 - Code Sage IETU04744
© INSEE Pays de la Loire - Juillet 2006

Abonnement annuel complet :
Études (mensuel) + Dossiers : 63 €
Abonnement annuel Études : 21 €

INSEE Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2
Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39
Informations statistiques au 0825 889 452
(0,15 € la minute)